SLPP-GV
SERVICE LOGOPÉDIE
PSYCHOLOGIE PSYCHOMOTRICITÉ
Glâne - Veveyse

En Bouley 8
1680 Romont

☎ 026 652 30 60
administration@slpp-gv.ch
www.slpp-gv.ch

Procès-verbal du 24 mai 2023 / à valider par l'AD, le 5 octobre 2023

Assemblée des délégué-e-s des communes de la Glâne-Veveyse pour le Service de Logopédie, Psychologie, Psychomotricité de la Glâne-Veveyse

Salle Nucalis, Rte de Romont 4, 1553 Châtonnaye

Présent-e-s : Délégué-e-s des communes de : Attalens, Auboranges, Billens-Hennens, Bossonnens, Chapelle, Châtel-st-Denis, Châtonnaye, Granges, Grangettes, Le Flon, Massonnens, Montet, Remaufens, Romont, Rue, Saint-Martin, Semsales, Siviriez, Torny, Ursy, La Verrerie, Villaz, Villorsonnens, Vuisternens-dvt-Romont.

Membres du comité de direction : Mme Tille présidente, Mme Jaquier-Eltschinger, vice-présidente, M. Dorthe représentant de l'association des communes de la Veveyse, Mme Savary représentante de l'association des communes de la Glâne, M. Lang inspecteur scolaire de la Glâne, M. N'koué, directeur.

Excusé-e-s : Membres du comité de direction : M. Genoud préfet de la Veveyse, M. Schorderet préfet de la Glâne, Mme Angéloz, inspectrice scolaire de la Veveyse.
Commission financière : M. Coquoz
Communes : Ecublens

Absent-e-s : Communes de Mézières, Le Châtelard

M. Maradan de Châtonnaye souhaite la bienvenue au nom du conseil communal et excuse le Syndic qui ne peut pas être présent. M. Conus, DE du cercle scolaire de Torny participe à l'assemblée en tant qu'invité.

La Présidente, Mme Tille, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux membres. Elle remercie la commune de Châtonnaye pour la mise à disposition de la salle ainsi que pour l'apéritif offert proposé à l'issue de l'assemblée. Elle salue les membres du comité, les collaborateurs, les délégués ainsi que Mme Mollard et M. Noël, du SESAM, pour leur présence.

L'assemblée a été convoquée conformément à l'article 10 point 1 des statuts du SLPP-GV, par mail et avec les documents y relatifs, en date du 3 mai 2023.

Elle évoque l'ordre du jour et demande une inversion des points 2 et 3.

L'ordre du jour est, de ce fait, le suivant :

1. Approbation du procès-verbal du 6 octobre 2022
2. Rapport de gestion 2022
3. Comptes 2022
4. Prochaine assemblée des délégué-e-s
5. Divers

Constitution de l'assemblée

Liste nominative des délégué-e-s, contrôle des présences, attribution des voix.

29 délégué-e-s représentant 24 communes sont présent-e-s, ce qui représente 91 voix sur 95. L'assemblée des délégué-e-s est donc valablement constituée et apte à délibérer. La majorité absolue est de 46 voix.

- Nomination des scrutateurs : M. François Pilloud de Châtel-St-Denis, M. Stéphane Dorthe de Granges

2. Approbation du PV de l'assemblée du 6 octobre 2022

Il n'y a pas de remarques, ni de question

L'assemblée des délégué-e-s approuve à l'unanimité le PV de l'assemblée du 6 octobre 2022

2. Rapport gestion 2022

En préambule, Mme Nicole Tille indique que le rapport a été rédigé par :

- Monsieur Jean-Luc Gross, Directeur sortant
- Monsieur Nicolas N'koué, Directeur entrant dès le 1 janvier 2023, a pu y apporter des éléments complémentaires.

Elle passe la parole à Monsieur Nicolas N'koué pour un retour sur le rapport.

Sur la base d'une présentation power-point, Monsieur Nicolas N'koué propose une présentation du rapport de gestion 2022 avec quelques notions retenues, qui a pour fil rouge deux mots clés : ***fondamentaux*** *et* ***transitions***.

Tout d'abord, les fondamentaux comme un socle à préserver :

- La présentation de l'organigramme du SLPP-GV (voir page suivante)

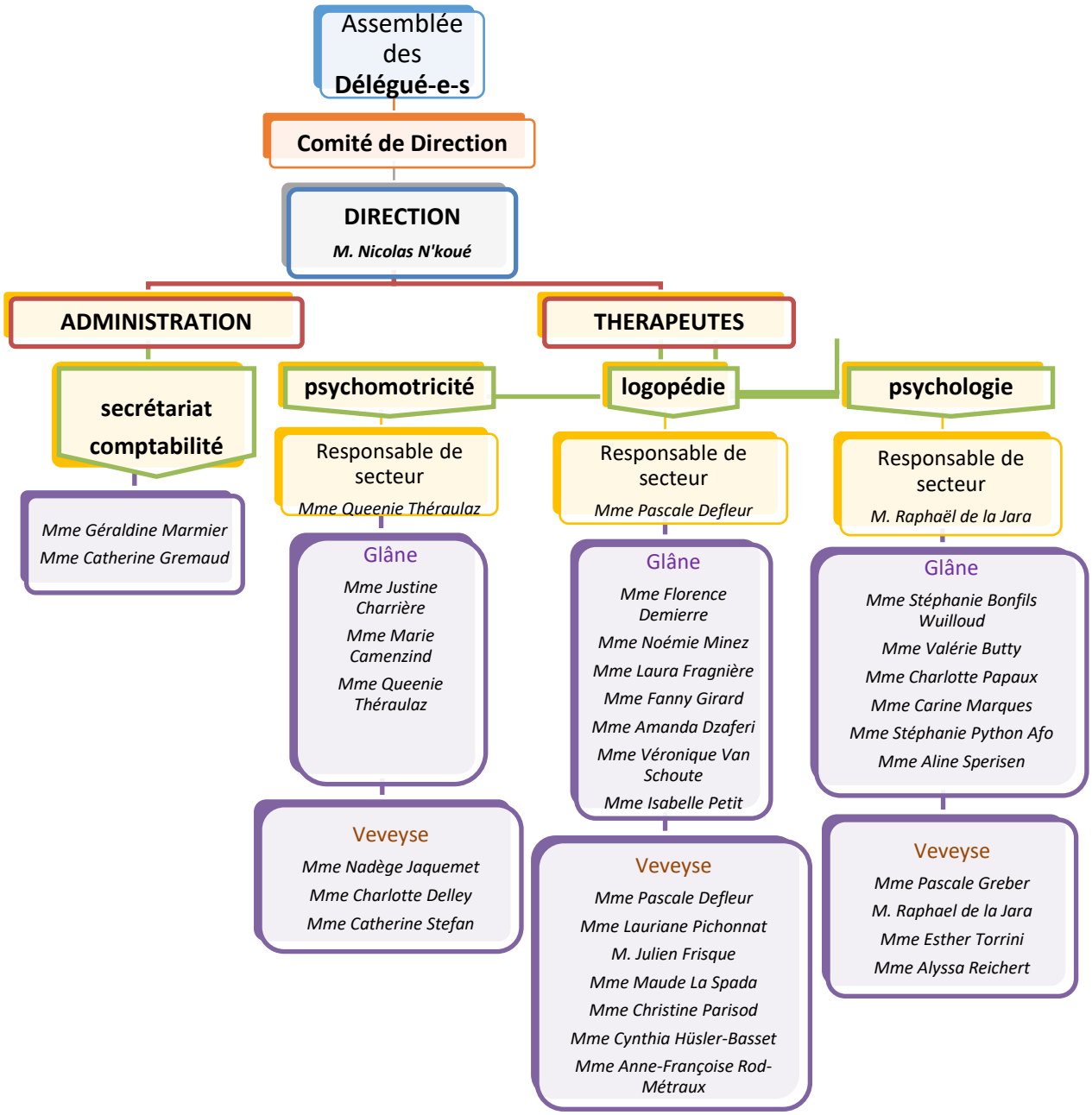

Un rappel :

- des aspects juridiques (loi scolaire de 2014 – Assemblée des délégué-e-s Glâne-Veveyse, support juridique : Romont),
- de son statut particulier (service indépendant de l'école) et sa mission globale (interventions gratuites auprès des enfants en scolarité obligatoire des deux districts sur demande des parents et/ou des enseignant-e-s, validée par la Direction).
- du fonctionnement interne (1 Direction - 1 secteur administratif - 3 secteurs pédago-thérapeutiques),
- des enjeux de financements externes (finances des communes et subventions du canton par la DFAC via le SESAM),
- des partenaires (les parents, les écoles, les thérapeutes privés, l'inspectrice et l'inspecteur, etc.)

Un premier fondamental pour insister sur une communication efficiente tant horizontale que verticale qui favorise la circularité des informations des réalités-besoins du terrain vers des enjeux stratégiques, financiers et réciproquement. Ainsi une complémentarité des ressources et des expériences, car *« Ensemble nous pouvons toujours aller plus loin ».*

- Le budget et le fonctionnement du SLPP-GV

	BUDGET	COMPTES
2021	CHF 3'352'661.35	CHF 3'167'969.65
2022	CHF 3'628'604.80	CHF 3'437'854.80

Sur la base du tableau budgets et comptes 2021-2022 :

- Une augmentation est notable au cours des années civiles aussi en lien aux enjeux démographiques et aux besoins spécifiques qui évoluent.
- La différence entre les budgets prévus et la clôture des comptes est significative en termes d'économies.

Un deuxième fondamental pour mettre en lumière une gestion des finances qui sert avant tout à répondre aux besoins des enfants en scolarité obligatoire. Donc des économies certes ces deux dernières années, qui sont redonnées aux communes. Il serait intéressant de réfléchir et envisager comment performer cette gestion budgétaire pour viser une réduction de liste d'attente qui selon les secteurs peuvent aller de 3 à 9 mois.

- Les ressources humaines du SLPP-GV

Une explication sur les EPT reconnus versus les EPT non reconnus est proposée sur des cas concrets dans les fluctuations au sein du personnel :

- Tous les changements opérés dans le secteur de la logopédie (changements de taux, de districts et d'un départ remplacé) font partie des EPT reconnus car initialement prévus au budget.
- Les remplacements maladies et accidents effectués dans le secteur de la psychomotricité sont des EPT non reconnus avec pour raisons principales les suivantes :
  - la stratégie activée en début d'année civile pour ce secteur a été d'utiliser 5% de la dotation totale des thérapeutes pour une autre mesure pédago-thérapeutique comme le prévaut les directives des SLPPs. La dotation maximale de ce secteur a ainsi été atteinte.
  - les jours maladies et accidents à remplacer survenus en cours d'année ne pouvaient donc plus être considérées en EPT reconnus.
  - l'Etat ne peut subventionner que la dotation reconnue. Le dépassement ne peut donc pas être considéré dans les comptes car cela serait contraire aux bases légales. Ce surplus de dotation, même en lien avec des remplacements, est à 100% à la charge des communes (directives SLPP du 22.12.21 – art.8 al.2 et art.10 al.2).

Un troisième fondamental car il est primordial d'assurer le plus possible une stabilité du personnel qui a une incidence directe sur les mesures d'accompagnements auprès des jeunes et des familles.

- La population cible

Au regard des statistiques, 1163 suivis durant l'année civile 2022. Une légère diminution par rapport à l'année précédente, essentiellement due aux nouveaux critères de la statistique cantonale. Deux et trois années devront être considérées pour avoir des chiffres et leurs évolutions réellement significatives.

Les problématiques sont « bel et bien » présentes sur :

- une dimension globale :
  - les défis du SLPP-GV liés à l'école inclusive mais pas à n'importe quelles conditions.

- la place et le rôle des parents ou comment continuer à les impliquer et les maintenir dans les processus thérapeutiques.

- des dimensions plus spécifiques :
  - Logopédie : augmentation des troubles « dys » et quelles solutions trouver dans des accompagnements qui ont tendance à se prolonger.
  - Psychologie : craintes sur les adolescent-e-s de plus en plus « écorché-e-s » en quête de repères.
  - Psychomotricité : augmentation des demandes sur une approche en plein essor pour travailler la motricité fine et globale mais aussi des aspects plus émotionnels.

Un quatrième fondamental, le plus important car au centre de nos préoccupations et de notre mission.

Ensuite 2022, année de transitions comme étapes à considérer :

- Un changement de Direction
  Pour le SLPP-GV, comme pour tout système, ce changement n'est pas anodin et devra être considéré.

- Les responsables de secteurs
  Des nouveaux postes ont été mis en place (cahiers des charges et engagements) afin de soutenir les dimensions cliniques et renforcer le lien par secteur thérapeutique avec le SESAM.

- La complexification des situations
  Il y a certes les enjeux démographiques à prendre en compte dans nos interventions, mais les mutations des problématiques nécessitant adaptations à créer et à mobiliser pour y faire face.

- Les nouveaux référentiels pédago-thérapeutiques
  Un travail conséquent mené entre le canton et les SLPPs pour émettre et assoir des lignes et un cadre d'interventions cliniques par secteur en tenant compte des besoins de la population cible et des champs théoriques.

- L'art. 63 sur la loi scolaire
  Elle a soulevé diverses interrogations sur la pratique thérapeutique offerte aux jeunes en scolarité obligatoire. Elle a questionné le rôle et la place du thérapeute auprès des écoles. Elle a remué et remue encore plusieurs niveaux impliqués et concernés par cette thématique si subtile et fondamentale.

Enfin 2023, l'intention principale est donc d'assurer la continuité du service et faire face aux changements. Il est essentiel de prioriser le **bon fonctionnement interne** du SLPP-GV (un nouvel organigramme à faire vivre) pour performer nos prestations externes (la stabilisation voire la diminution des listes d'attente).
Pour parfaire ce processus, nous avons besoin de chaque acteur-trice-s impliqué-e-s dans le dispositif tant opérationnel que stratégique.
M. N'koué remercie ainsi l'assemblée des délégué-e-s ainsi que la direction du SESAM.

Mme Tille demande à l'assemblée s'il y a des questions ou des remarques sur le rapport. Aucune n'est soulevée.

L'assemblée des délégué-e-s approuve à l'unanimité le rapport de gestion 2022

Mme Tille remercie les auteurs du rapport.

3. Comptes 2022

Madame Tille ouvre ce point en rappelant qu'en date du 3 mai 2023, le rapport de l'organe de révision a été transmis à l'assemblée des délégué-e-s. Elle redonne une explication globale du dossier des comptes 2022 et apporte une précision sur le budget initial – corrigé.

Elle passe la parole à M. N'koué pour un retour sur les comptes. Selon lui, il est important de :

Tout d'abord, signifier que l'élaboration des comptes 2022 fût un exercice complexe :

- nouvelle direction
- nouveau programme comptable MCH2
- nouvelle fiduciaire

Ensuite, remercier l'administration du SLPP-GV dans ce processus.

Puis, préciser les dates significatives du calendrier :

- →mars 23 : Clôture des comptes par le SLPP-GV
- 3 avril 23 : Révision des comptes par la fiduciaire Butty
- 12 avril 23 : Transmission du rapport de la fiduciaire Butty
- 26 avril 23 : Approbation des comptes par le comité de direction du SLPP-GV
- 4 mai 23 : Séance de la commission financière qui soulève des questionnements sur la présentation au bilan de la recapitalisation
- 8-15mai 23 : Régulations sur cette thématique entre la commission financière et la fiduciaire Butty
  Option prise : comme aucune incidence n'est à relever sur les chiffres, la présentation « plus propre » souhaitée par la commission financière sera prise en compte pour le rapport 2023.

Enfin, présenter dans les données importantes du rapport de l'organe de révision sur la base des commentaires des comptes 2022 :

- comptes résultats (charges et revenus en mettant aussi en exergue les comptes pour lesquels il y a des économies
- comptes investissement

Mme Tille demande à l'assemblée s'il y a des questions ou des remarques sur les comptes 2022. Aucune n'est soulevée.

Madame Tille précise que le SLPP-GV a introduit le SCI et celui-ci a aussi été contrôlé par l'organe de révision. Elle passe la parole à M. Bourquenoud pour le retour de la commission financière.

M. Bourquenoud lit, et recommande à l'assemblée des délégué-e-s d'accepter les comptes 2022 rapport en annexe qui fait partie intégrante de ce procès-verbal.

L'assemblée des délégué-e-s approuve à l'unanimité les comptes 2022

Mme Tille remercie l'administration et la direction pour le travail effectué dans ce dossier ainsi que la commission financière.

4. Prochaine assemblée

La prochaine assemblée des délégué-e-s aura lieu le 5 octobre 2023, à 19h30, à Semsales. M. Droux, conseiller communal de la commune précitée nous confirmera rapidement le lieu exact.

5. Divers

Mme Tille revient sur le rectificatif qui aurait dû être envoyé à la suite des dires relatés de manière incorrectes dans la presse, à la suite à l'assemblée des délégué-e-s- du 6 octobre 2022. Il aurait fallu demander un rectificatif mais cela n'a pas été fait par manque de temps.

Elle en fait son mea culpa et informe l'assemblée qu'une rencontre a eu lieu entre Mme Mollard, du SESAM, M. N'koué et elle-même. La discussion a permis de régler les malentendus et ainsi aller de l'avant dans un bon partenariat.

Elle passe la parole à M. Noël, Chef de service du SESAM, qui la remercie pour l'accueil. Mme Mollard et lui-même se sont volontiers déplacés à cette séance afin de répondre aux questions concernant le nouveau subventionnement de l'Etat pour les SLPPs suite à la loi scolaire de 2014 et entrée en vigueur en 2022. Il se dit à disposition pour répondre aux diverses questions.

Aucune question n'a été posée. M. Noël se tient à disposition pour participer à une prochaine assemblée afin que les communes puissent se préparer à l'avance.

M. N'koué ajoute que le SESAM est un partenaire essentiel dans la collaboration avec les SLPPs.

Mme Tille et M. N'koué remercient Mme Mollard et M. Noël pour le déplacement.

Il n'y a pas d'autres questions pour les divers.

Mme Tille remercie également tous les membres du comité de direction pour leur engagement, M. N'koué, directeur, ainsi que les secrétaires et tou-te-s les délégué-e-s pour leur présence à cette assemblée et invite les personnes présentes à la partie récréative.

La séance est levée à 19h40/ NT / NNK / cg / gm

Romont, le 13.06.2023

Annexes :
- rapport de l'organe de révision
- rapport de la commission financière